

DÉPARTEMENT

des Bouches-du-Rhône

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSÉ

COMMUNE

d'Arles. Marie annexe de Salin-de-Giraud

## REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

R3 - SALIN - DE - GIRAUD

Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé  
par nous, M. Maurice NISSÉ Commissaire Enquêteur  
commencé le 15 Septembre 2009  
pour une durée de un mois

Salin-de-Giraud, le 15 Septembre 2009

Signature



Modèle 5421.30



87500 Saint-Yrieix

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSÉ



R3-01-

Le 15 septembre 2009

Il conviendrait de définir les conditions d'accès  
(véhicules à moteur) aux plages et zones de chasse et  
pêche dans la traversée des SALINS  
CORNAC 23 rue de la Chapelle SAUN

Le 16 septembre 2009

R. A. S

~~Le 17 septembre 2009~~

R. A. S

~~Le 18 septembre 2009~~

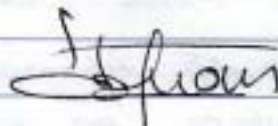
Le 21 septembre 2009

R3-02- Le 21 septembre 2009.

Il faut surtout pas nous interdire à nous saliniers  
l'eau et les activités sur les bancs et  
les bords de mer. Sinon il y aura la  
révolution.

A SOFIANOS

Soli de Giraud



R3-03- Premièrement = Pour que l'on s'occupe sur ce  
qui va se passer dans nos vies et dans notre  
village il faudrait un vrai débat et une  
vraie information publique.

Deuxièmement = Ce fait des générations que  
nos familles accèdent à un territoire qui elles  
ont créé et à qui elles ont donné sa richesse  
et la particularité. Il faut surtout pas  
que toute cette histoire soit balayée par des  
dogmes sans issus de personnes qui.

Années guidées par une idéologie aveugle  
balayent les traditions et les usages plus  
qu'un centenaire.

L'accès aux plages et aux marais des  
salins doit et toutes les activités anciennes  
doivent être maintenues pour les saliniers,  
leurs aînés, les enfants, petits enfants,  
les nouveaux arrivants qui se retrouvent  
et se reconnaissent dans cette façon de  
vivre qui fait leur identité et la richesse  
humaine de ce territoire.

C. Ballain  
Salin de français

le 22. Sept 2009 RAS -  
le 24. Sept 2009 -

le 23. Sept 2009 RAS.

R3-04

La chasse, la pêche, la plage fait partie  
des rares activités possible dans ce  
village. En interdisant ou en limitant les  
possibilités ne serait pas une bonne chose  
pour la population du village

J.-L. Poullet

le 24/09/09

R3-05

très peu d'information sur le projet !!  
comme toujours on ne nous pas compte de  
l'avis des saliniers !!

Ne pas oublier que des gens vivent et travaillent  
à Salin



Maurice NISSE

les activités liées à la Nature font partie de nos traditions et nous y tenons !!

laissez nous vivre comme des Camarguais que nous sommes ! merci...

Pierre BONN



R3-06. Il serait préférable de faire 1 réunion pour informer les saliniers du projet au lieu d'interdire l'accès en véhicule sur les Tenaris, il vaudrait mieux de sauver le patrimoine (phare)

R3-07. Le 24 9 2009

1. Que veut-on dire par "Zones Vertes humides majeures dégradées en secteurs sensibles - à accompagner et à restaurer ?

Cela couvre les plages dites "jaunes" accessibles aux saigniers. L'accès leur sera-t-il interdit ? il faut préciser -

2. Protéger le parc dans son ensemble c'est bien mais que fait-on pour limiter la dioxine venant de la zone de Fos et produite par Arcelor. Cette dioxine s'arrête-t-elle depuis 1974 à la rive Est du Rhône ? Des analyses faites sur les poissons de l'étang du Vaccarès révélèrent des taux de dioxine importants et ~~ce~~ depuis plusieurs années s'est-on posé la question ?

3/ Quoi que vous décidiez, ne négligez pas le devenir des gens du village qui ont toujours vécu en harmonie avec le parc dans son respect et son amour pour cette zone.

J. P. Romieu

R3-08- Des Salins tiennent à garder leur chasse pite et traditions la charte du parc de Camargue est un scandale nous n'accepterons jamais d'être perçus comme des INDIENS

BERNARD M.

R3-09- Ne négligez surtout (Nous les salinières) Des générations ont bâti ce paysage La chasse et la pêche font partie de notre vie. Laissez nous vivre comme des camarguais si vous par votre faute mais ça sera en vie de disparition.

THIERRY PATRICK

le 25 septembre 2009.

RHS

le 28 septembre 2009.

R3-10- Intaline Pcb 4x4 ou quad sur Pcb Pistes ou diques, mais ne pas nous empêcher nos traditions ancestrales, et développer notre village il faut faire une réunion d'information

Diag. H

29 septembre 2009

R A S

30 septembre 2009.

R3-11. Après 150 ans d'exploitation Salinière ces espaces restent remarquables. Camaroguais Salinier je souhaite vivre encore et meurer à Salin de Giraud, en travaillant pêchant en mer et dans les étangs, tout en me déplaçant en véhicule, en respectant comme toujours la biodiversité des espaces et des espèces et/ou la résilience s'impose peut-être, mais Salin ne doit en aucun cas être une sanctuaire (MAILLIS Stéphane) employé Salin

1<sup>er</sup> octobre 2009de 13<sup>h</sup>30 à 16<sup>h</sup>30. Permanence du commissaire enquêteur - aucune observation.

2 octobre 2009.

R A S

R3-12

le 5 octobre 2009.

Que l'on protège l'environnement, c'est une bonne chose, mais que l'on n'oublie pas que s'ils restent intacts c'est parce que depuis plusieurs générations les gens qui y vivent ont sur le présent et que justement cet environnement fait partie de leur traditions. Quel ne les oublie pas

SPAGNA VH

le 6 octobre 2009

Maurice NISSE

R3-13 Mme Renée PARRA a fait quelques remarques verbales qui sont consignées par un document envoyé au Commissaire enquêteur.

R3-14 Depuis toujours nous avons accès au plage de la Semaphore. grand de la claut cela serait complètement idiot de nous le supprimer dans les années avenir. Interdise d'accès aux véhicules à moteur ne gêne en rien à la faune.  
Bernard Jean Pierre

R3-15 En complément des observations au date du 2 octobre 2009 déposées le 6 octobre 2009, pourquoi seule la zone "Région salicole à potentiel écologique" serait susceptible de recevoir un champ photovoltaïque alors que certaines parcelles de milieu différents n'ont pas cette possibilité ?

A de la Roche Ayron

R3-16 - Monique CHAFFARD dépose une pétition de vingt signataires

R3-17 A. Ghosli, Quant du GFA Fielose Cadet.

Sur page 87 du rapport Volume 1 est classé en SITE classé les propriétés du GFA sur-designation de la Commune des Saints-Mairs de la Vallée. Cette désignation est entée = je joins l'acte du 8/6/1949 de l'Etat concerné, énumérant à l'Article 1<sup>er</sup> les propriétés de la 5<sup>e</sup> Mars-Frappé et Commune de la Commune des Saints-Mairs de la Vallée, les propriétés du GFA Fielose Cadet étant depuis le 1<sup>er</sup> même les propriétés de la dite Commune. La Cour d'Appel d'Aix en Provence l'a d'ailleurs confirmé par jugement ayant l'acte de la chose jugée en l'ordonnance 1981.

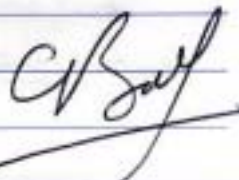
A Salis de Giraud, ce 6/10/2009

J. From



Maurice NISSE

R3-18 Le 6/10/2009 Remis ce jour à N. le commissaire enquêteur  
 8 feuilles portant les signatures d'habitants de  
 Salin de Giraud. Les personnes signataires expriment  
 leur demande de pouvoir conserver les usages et  
 droits de passage sur les territoires indiqués  
 considérant que ceux-ci font partie intégrante  
 de l'identité des Villageois, Comarçonnais de cet  
 endroit du Parc et de l'identité de ce territoire.  
 Ces usages et droits ont

Ballain Christophe   
 D'autres feuillets seront transmis ultérieurement.

Salin de Giraud le 6 octobre 2009.

R3-19

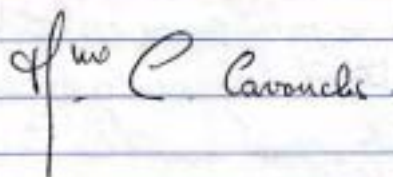
Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE

Le seul nom de Natura 2000, me fait frémir.  
 Je comprends, même si je n'ai pas tout lu, que cette charte  
 est très importante; je ne suis pas une technicienne  
 de l'environnement, mais, vu les représentations que vous  
 en faites, je ne suis pas tranquille pour l'avenir de  
 Salin de Giraud, des Saliniens, et je ne vois aucune perspective  
 qui concerne la cohésion sociale et l'amélioration du  
 Cadre de vie.

J'ai peur qu'à vouloir trop renforcer la solidarité  
 territoriale on efface définitivement Salin de Giraud  
 et ses habitants de la carte de France et de la  
 Comarque.

  
 C. Carouche





Salin de Giraud le 6/10/09

R3-20 limiter la circulation motorisée

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE

(4x4, Quad...) est certainement à étudier.

Par contre, interdire l'accès à la plage, la chasse ou la pêche à la population de Salin de Giraud serait une grave et inacceptable erreur!

Ce serait une violation des directives européennes!! car il est recommandé de maintenir les activités (voire les développer) traditionnelles des populations locales, qui existent depuis des centaines d'années par la création des Parcs Naturels et NON LE CONTRAIRE.

Cela pourrait créer de graves conflits et même créer un inconvénient majeur qui n'existe pas à ce jour, en obligeant les responsables à ouvrir et à maintenir l'accès à la mer par le digue. C'est l'envasement assuré (voir Piémont!)!

Il vaut mieux une vraie et bonne consultation à travers des réunions bien préparées, sinon quel est l'intérêt de vivre à Salin de Giraud?

Nicolas Xepeltes



le 07. 10. 09

R A S.

le 8. 10. 09.

Déposition "La problématique de recensement de Salin de Giraud" par A. GROSSI 1 page

R3-21

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE



Maurice NISSE

le 09 octobre 2009

R3-22

Le Commissaire Enquêteur



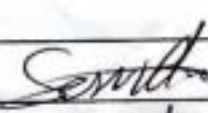
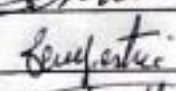
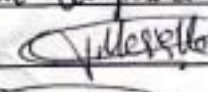
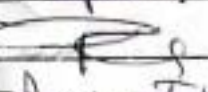
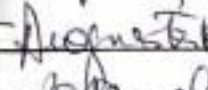
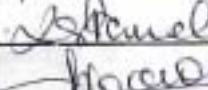
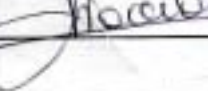
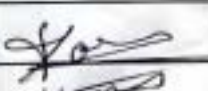

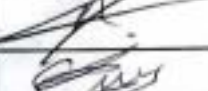

Maurice NISSE

dépôt de deux feuillets de pétition comportant au total  
31 signatures. le feuillet n°2 ci contenu est collé dans le registre

**REACTION DES HABITANTS DE SALIN DE GIRAUD à l'enquête publique sur le  
R3-22-02 projet de charte du parc régional de camargue**

En réaction au projet de charte du Parc régional de Camargue, et dans le cadre de l'enquête publique associée à ce projet les habitants de Salin de Giraud, en leur nom et au nom des futurs habitants du village, expriment leur demande de conserver intacts leurs droits et usages actuels sur les terrains à ce jour en propriété des Salins du Midi.

Cela concerne les activités diverses et traditionnelles de chasse, pêche, et autres promenades et cueillettes, ainsi que l'accès et l'usage des plages.

Date	Nom	Prénom	Adresse	SIGNATURE
9/10/09	SERVILIN	Lucien	1 Rue des Slicours	
09/10/09	Lempertier	Vivette	27 Boulevard de la gare	
09/10/09	Jilleville	Fredérique	70, rue Fernand B.	
09/10/09	Jilleville	Joël	70, rue T. Beau	
09/10/09	Augustastakis	Stino	72, rue F. Beusit	
12/10/09	Leotennelle	Jacques	72, rue F. Beusit	
10/10/09	Staccioni	Collette	16 bd BRISSAË	
09/10/09	Claude			
09/10/09	Kilou			
12/10/09	me. et m. mousi	Claude - Lucienne	17 Rue Victor Hugo	
12/10/09	Thierry	Fernande	33 place Pechonay	
13/10/09	Cuallado	Robert	30 Rue d'Arles	
13/10/09	CUALLADO	Danielle	30 RUE D'ARLES	

le 12. 10. 09

Maurice NISSE

R3-23 Je suis née à Salin de Giraud ne pouvant pas prendre de congé, je suis heureuse à la plage des salins

Je suis respectueuse de l'environnement laissez nous notre plage M. Tempesten

Maurice NISSE

le 12. 10. 09.

R3-24 nous sommes très attachés à la plage des salins nous nous retrouvons entre amis tout au long du trajet nous sommes toujours admiratifs de l'aménagement entre autre flamans et autre Volatile nous espérons avoir pendant encore longtemps pouvoir accéder à la plage de notre enfance

m<sup>re</sup> MDD

le 13. 10. 09.

R3-25 De grâce, laissez aux Saliniers l'accès à la plage par les Salines en voiture.

Nous ne dégradons rien - nous ne séjournons pas sur le sable pendant des semaines en laissant des déchets - nous ne cassons pas les Routes - Nous avons le "droit" d'aller nous baigner en des endroits tranquilles -

Ne nous imposez pas votre dictature!

Séverine APREILLO

PS: Pensez à ceux qui n'ont pas de vélo et à ceux qui ne peuvent plus rouler en vélo!!!


R3-26 le 14. 10. 09


(Mme Villetta)

Remis ce jour 10 feuillets de signatures portant les signatures des habitants de Salin de Giraud en réaction à la charte du parc pour conserver les droits et usages sur les terrains des salins y compris si ils changent de propriétaire.

C Ballain C Ballain chuntylle

  
Maurice NISSE

R3-27 - Depot d'une petition de huit signataires 

R3-28 - Depot d'une lettre de deux pages signée Robert CUALADO 

  
Le total d'enquête étant expiré

Je soussigné M. Philippe FORTIN, déclare clos le présent registre.

A Salin de Giraud, le 14 octobre 2009

Signature




## LISTE DES PIÈCES ANNEXÉES AU REGISTRE

R3-15-01 à R3-15-04 - A. de la ROCHE AYMON  
 R3-16-01 - M. CHAFFARD  
 R3-17-01 à R3-17-02 - M. Alain GROSSI  
 R3-18-01 à R3-18-08 - M. Christophe BALLAIN  
 R3-21-01 - M. Alain GROSSI  
 R3-22-01 à R3-22-02 - Pétition des habitants de SAUN  
 R3-26-01 à R3-26-10 - M. Christophe BALLAIN  
 R3-27-01 - Pétition des habitants de SALIN  
 R3-28-01 à R3-28-02 - M. Robert CUALLADO

Soit au total 31 pages



le 6 octobre 2009. observation R3.15 - page 1 / 4

R3-15-01

Antoine de LA ROCHE AYMON  
GFA du Védeau  
Domaine du védeau  
13129 Salin de Giraud

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE

Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Enquête publique  
Charte du PNR de Camargue

Le 2 octobre 2009

Objet : Observations sur la révision de la Charte du PNR de Camargue

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

A l'heure du déroulement de l'enquête publique concernant la charte du Parc Naturel de Camargue, je souhaite que soient inscrites aux registres ces observations.

## I - CONSTAT ACTUEL

### Pratiques culturelles

Comme il l'est souligné dans le chapitre V de la Charte validée par le décret 98-97 du 18 février 1998, "*Contribution à un développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie*" et plus particulièrement l'article 23.3, le PNR soutien les activités particulières à notre région telles qu'entre autres, la riziculture. Ce soutien doit être réaffirmé et appuyé.

A l'inverse il ne serait pas souhaitable que la charte du PNR de Camargue appuie la limitation des pratiques de brulage mais au contraire poursuive sa participation aux recherches de valorisation des résidus de récoltes tels que la paille de riz.

Le broyage avant enfouissement est contraire aux économies des ressources en énergies fossiles, à l'émission de CO<sub>2</sub>, par une consommation accrue de nos engins de récolte, des passages supplémentaires de tracteurs destinés à l'enfouissement, puis l'utilisation de stimulateurs chimiques supplémentaires, alors en contradiction avec une agriculture raisonnée et une volonté de limiter les apports chimiques.

Par ailleurs l'article 22.2 "*Réductions des pollutions*" le PNR souhaite voir l'usage de l'hélicoptère comme outil de traitement "limité aux seuls travaux agricoles". Il est primordial que le PNR dans sa charte ne limite pas, voire soumette à interdiction ce mode de traitement vecteur de limitation en termes de pollution (travail plus rapide, utilisation plus faible en eau de traitement...) et outil indispensable pour le riziculteur.

R3-15-02

## II - CONSTATS D'AVENIR



Maurice NGSE

L'équilibre de nos structures agricoles est de plus en plus fragile en raison de charges qui pèsent sur elles. La riziculture fait partie intégrante du paysage camarguais. Elle représente une part prépondérante de son économie.

Face à l'érosion du revenu agricole, l'exploitant d'aujourd'hui doit être à l'écoute des évolutions et rechercher des compléments de revenus. Ces compléments peuvent être de deux ordres :

- Développement de l'accueil touristique;
- Utilisation de terres à des fins autres qu'agricoles

### ☞ Tourisme

Le secteur de Salin de Giraud profite d'un aspect naturel encore préservé, d'une diversité de milieux naturels, qui demande à être découvert. Force est de constater que le tourisme sur ce secteur est moribond.

A l'heure où l'attrait de plus en plus important pour "le tourisme vert" et la découverte d'espaces naturels se fait sentir, cette activité ne demande qu'à être étendue dans le respect des espaces naturels.

Ce développement passe par l'essor des infrastructures d'accueils.

Cet aspect prend toute son importance au regard de la désertification industrielle de la ville de Salin de Giraud. C'est l'avenir économique de notre commune qui est en jeu.

Aussi la charte du PNR doit insister sur la possibilité de favoriser la réhabilitation de bâtiments agricoles anciens devenus inutiles par les changements et les évolutions successives des propriétés.

Dans son Article 24 *"Maîtrise et structuration d'un développement touristique, reposant sur la découverte"* la Charte met l'accent sur la gestion et la maîtrise du développement touristique, cette activité pouvant alors devenir le support d'une amélioration de l'environnement et des espaces naturels.

Le Parc se doit pour les années à venir comme elle le stipule dans son Article 24.5 continuer à encourager *"toutes les formes d'accueil intégrées à l'exploitation"*

### ☞ Utilisation des terres

L'avenir plus qu'incertain pesant sur nos exploitations agricoles subissant déjà une crise grave est une préoccupation de tous les instants.

Cette activité pourvoyeuse d'emploi sera mise à mal par les différentes mesures gouvernementales et européennes.

- Lois sur l'eau
- Directive nitrates
- Taxe carbone
- Réglementation PAC ...

le 6 octobre 2009 - observation R3-15 - page 3/4

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE

R3-15-03

### III - MESURES DE SURVIE ECONOMIQUE

Des projets extérieurs à mon exploitation ne me permettront pas de profiter des retombées économiques c'est donc sur ma propriété que je dois aller chercher une certaine sécurisation de l'avenir.

#### \* Eléments économiques

Face aux incertitudes et aux fluctuations du marché des matières premières agricoles, à l'évolution des directives européennes, à la révision de la PAC en 2013, et dans un souci de préserver un résultat financier permettant ainsi de sauvegarder des emplois à l'intérieur de mon entreprise, il me faut explorer toutes les pistes pouvant atteindre ce but dans le soucis de la préservation de nos paysages.

Face à la baisse du revenu tiré directement de l'exploitation agricole j'ai une obligation urgente : rechercher et trouver des compléments de revenus par différents biais :

➤ Développer l'hébergement touristique sur mon exploitation par le changement d'affectation de certains bâtiments agricoles aujourd'hui inutiles, répond alors à plusieurs objectifs ;

- Entretien un patrimoine immobilier ancien et de caractère sans voir s'implanter de nouvelles constructions modernes et répondre ainsi au schéma de développement touristique voulu par la Charte;
- Comblent des lacunes majeures dans le manque de possibilités d'hébergement sur le secteur de Salin de Giraud ;
- Développer des revenus complémentaires ;

➤ Développer la production d'énergies renouvelables.

A défaut de ne pouvoir aboutir sur ces projets et pour engager la survie même de mon exploitation je me verrais dans l'obligation vitale de gagner en surface agricole :

- ✓ En asséchant une zone humide de 30 ha que je considère aujourd'hui comme improductive,
- ✓ En gagnant sur des terres restées jusqu'alors à l'état naturel.

La possibilité d'implanter "une ferme solaire" me permettra :

- De préserver ces espaces naturels humides et terres à l'état naturel ;
- De développer des revenus garants de la pérennité de mon exploitation et de ses emplois ;
- De générer la création d'emplois sur le secteur ;
- Attirer des investisseurs ;
- De participer à l'effort de développement d'énergie verte ;
- Mise en valeur de l'image du Parc par le développement d'énergies renouvelables.



le 6 octobre 2009. Observatory R3-15 - page 4 <sup>Commissaire Enquêteur</sup>

R3-15-04



Pour en retirer une rentabilité certaine, pour aboutir à une production satisfaisante et afin de sauvegarder le patrimoine naturel, l'emprise devra être étudiée afin d'arriver à convertir 10 à 15% de la surface totale de la propriété, soit entre 40 et 50 hectares, répondant ainsi aux exigences de rentabilité d'investisseurs dans ce domaine.

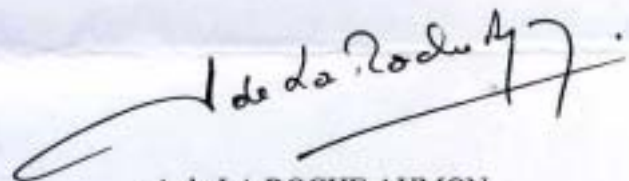
Ces axes de développement sont vecteurs d'emplois, de croissance économique et de retombées financières pour la collectivité et participe au souhait du gouvernement de voir augmenter de façon significative la part de production d'énergies renouvelables tout en respectant les milieux.

Face à tous ces enjeux qui seront garants de notre avenir ou dans le cas contraire l'expression de la chronique d'une mort annoncée, il est indispensable que la révision de la Charte mette en avant à la fois les difficultés des exploitants agricoles du bassin de Salin de Giraud et les possibilités qui leur sont offertes de préserver leur capital naturel et économique en développant des "projets propres".

Le Parc Naturel Régional de Camargue doit, résolument, comme nous, exploitants agricoles, regarder vers l'avenir et s'engager plus que jamais aux côtés des acteurs économiques, répondant ainsi pleinement au quatrième objectif défini par le décret du 1<sup>er</sup> septembre 1994 sur les Parcs Naturels Régionaux (Art R 244.1 du Code Rural) qui stipule qu'un Parc Régional a " pour objet de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie. "

C'est pourquoi je souhaite que ces remarques soient versées au registre des observations.

Vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, à l'expression de mes sentiments distingués.



A de LA ROCHE AYMON  
Gérant

**RÉACTION DES HABITANTS DE SALIN DE GIRAUD à l'enquête publique sur le**

**R3-16-U projet de charte du parc régional de camargue**

*M. Nisse*  
Maurice NISSE

En réaction au projet de charte du Parc régional de Camargue, et dans le cadre de l'enquête publique associée à ce projet les habitants de Salin de Giraud, en leur nom et au nom des futurs habitants du village, expriment leur demande de conserver intacts leurs droits et usages actuels sur les terrains à ce jour en propriété des Salins du Midi.

Cela concerne les activités diverses et traditionnelles de chasse, pêche, et autres promenades et ceuilletes, ainsi que l'accès et l'usage des plages.

Date	Nom	Prénom	Adresse	SIGNATURE
5/10/09	HERRERA	ELISE	13129 - SALIN DE GIRAUD	<i>Herrera</i>
5/10/09	MOCHOIS	M. Bernadette	13129 SALIN de Giraud	<i>M. Bernadette</i>
5/10/09	Roux	Caroline	Salin de Giraud	<i>Roux</i>
5/10/09	CASTELLANI	PAULINE	SALIN	<i>Castellani</i>
5/10/09	Castellani	Emilie	Salin de Giraud	<i>Castellani</i>
5/10/09	CHAFFARD	Arlette	Salin de Giraud	<i>Chaffard</i>
5/10/09	CHAFFARD	Roger	Salin de Giraud	<i>Chaffard</i>
05.09	MOURAET	Daniel	Salin de Giraud	<i>Mouraet</i>
05.09	LESTES	Charles	SALIN DE GIRAUD	<i>Lestes</i>
05/10/09	SION	PIERRE	Salin de Giraud	<i>Sion</i>
05/10/09	Sion	Maria clauda	Salin de Giraud	<i>Sion</i>
05.10.09	Jouy	Pierre	Salin de Giraud	<i>Jouy</i>
05.10.09	CHAFFARD	Suzanne	Salin de Giraud	<i>Chaffard</i>
05.10.09	Jouy	Josette	Salin de Giraud	<i>Jouy</i>
05/10/09	CLIMENT	Francoise	17 Rue de la Gare	<i>Climent</i>
05/10/09	CASTELLANI	Patrice	49, Rue F. Benoit	<i>Castellani</i>
6.10.09	Anthouard	Jean	18 Rue farman	<i>Anthouard</i>
6.10.9	Anthouard	Jacqueline	18 Rue farman	<i>Anthouard</i>
6.10.9	Anthouard	eliane	Salin de giraud	<i>Anthouard</i>
6.10.9	Anthouard	Christophe	Salin de giraud	<i>Anthouard</i>

le 6 octobre 2009 - observation R3-17 - page 1/2

ARRÊTÉ.

SECRETARIAT GÉNÉRAL DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION DES SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Classement de Sites.

Le Secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse

R3-17-01

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 20 juin 1963

Vu l'adhésion en date du 23 avril 1963 donnée par

la Compagnie de Produits Chimiques et électromécaniques Alais, Froges & Camargue (Administration Centrale, 23, rue Daizac, Paris VIII<sup>e</sup>) propriétaire,

Vu la demande formulée le 9 juillet 1960 par la Société Nationale d'Acclimatation de France.

ARRÊTÉ :

Article 1er.

Sont classés parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, les propriétés cadastrales situées en Camargue, communes des Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône), à la Compagnie de Produits Chimiques et électromécaniques Alais, Froges & Camargue, et ses prises à l'intérieur d'un périmètre jalonné comme suit : limite est de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer de puis le rivage de la mer jusqu'au canal dit Canal de la Chasse ; limite est Nord et Ouest du Vaccaria jusqu'au Traba-de-Mer ; ligne séparative des propriétés des Communes de Bollène-sur-Rhône et de la Compagnie Alais, Froges & Camargue ; rivage de la mer ; le tout tel qu'il figure sur la carte annexée au présent arrêté.

Cet ensemble englobe notamment la totalité des étendues d'eau, bas-fonds et terrains émergés compris dans la location consentie à la Société Nationale d'Acclimatation pour la construction d'une réserve de sel.

Article 2.

Ce classement ne fait pas obstacle à l'usage habituel des lieux par la Compagnie propriétaire en vue de la mer ou réserve des eaux ou de leur exploitation pour les opérations militaires ou d'aviation. Il n'est apporté aucun changement aux conditions de servitudes existantes relatives aux monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

6/31

le 6 octobre 2009 : observation R3-17 - page 2/2

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER

R3-17-02

Le Commissaire Enquêteur



Maurice NISSE

Article 2.

Tous autres aménagements et installations d'ordre industriel ne répondant pas aux objets ci-dessus et susceptibles d'apporter une modification à l'état ou à l'aspect antérieurs des lieux, ne pourront être effectués qu'après entente avec le Secrétaire Général des Beaux-Arts.

Toutefois les étangs du Galabert et du Tamyas pourront à tout moment être utilisés comme surfaces de présombration.

~~classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.~~

ART. 4.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département des Bouches-du-Rhône, au Maire de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, ainsi qu'à la Compagnie propriétaire et à la Société Nationale d'Acclimatation de Franco, leotaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ART. 5.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation d u site classé.

Paris, le

8 Juin 1942

Pour ampliation.

Pour le Secrétaire général des Beaux-Arts.

Le Bureau des Monuments historiques et des Sites.

7/31

**REACTION DES HABITANTS DE SALIN DE GIRAUD à l'enquête publique sur le projet de charte du parc régional de camargue**

*[Signature]*  
Maurice NISSE

R3-18-01

En réaction au projet de charte du Parc régional de Camargue, et dans le cadre de l'enquête publique associée à ce projet les habitants de Salin de Giraud, en leur nom et au nom des futurs habitants du village, expriment leur demande de conserver intacts leurs droits et usages actuels sur les terrains à ce jour en propriété des Salins du Midi.

Cela concerne les activités diverses et traditionnelles de chasse, pêche, et autres promenades et cueillettes, ainsi que l'accès et l'usage des plages.

Date	Nom	Prénom	Adresse	SIGNATURE
30/09/09	Herrera	Nicolas	28 Rue DARLES	<i>[Signature]</i>
30/09/09	CODFERT	Isabelle	3 Rue des Grandets	<i>[Signature]</i>
30/09/09	MAILLIS St	Hélène	8, chemin de l'Église	<i>[Signature]</i>
30/09/09	OREILLE	Claude	14, FARAMAN	<i>[Signature]</i>
30/09/09	BERNAL	MICHEL	3 Rue du Vaccin	<i>[Signature]</i>
30/09/09	CRILLI	Catherine	3 Rue du Vaccin	<i>[Signature]</i>
30/09/09	Theulade	Rolub	18 Rue s. Riel	<i>[Signature]</i>
01/10/09	GARCIA	Bernard	7 Rue des grandets	<i>[Signature]</i>
01/10/09	Pinet	Christian	22 Rue du sanglier	<i>[Signature]</i>
01/10/09	Aygeja's G	Georges	2 Lot du Grand	<i>[Signature]</i>
01/10/09	BRUN	Pierre	3 Rue Grandtupet	<i>[Signature]</i>
01/10/09	Herrera	Emmanuel	68 Bd de la Camargue	<i>[Signature]</i>
05/10/09	HASNI	Zuha	Rue Loque laud	<i>[Signature]</i>
13 Signataires		<small>Le Commissaire Enquêteur</small>		
		<i>[Signature]</i>		
		Maurice NISSE		

**REACTION DES HABITANTS DE SALIN DE GIRAUD à l'enquête publique sur le**  
**R3-18-02 projet de charte du parc régional de camargue**

Maurice NISSE

En réaction au projet de charte du Parc régional de Camargue, et dans le cadre de l'enquête publique associée à ce projet les habitants de Salin de Giraud, en leur nom et au nom des futurs habitants du village, expriment leur demande de conserver intacts leurs droits et usages actuels sur les terrains à ce jour en propriété des Salins du Midi.

Cela concerne les activités diverses et traditionnelles de chasse, pêche, et autres promenades et ceuilletes, ainsi que l'accès et l'usage des plages.

Date	Nom	Prénom	Adresse	SIGNATURE
30/09/09	STACCIONI	Roland	7bis rue des pluviers	
30.09.09	PAYOLE	JACQUES	19 Rue VACCARIS	
30.9.09	BENJAMIN	OSCAR	Quantin FARONNI	
30/09/09	GUINERA	THOMAS	17 Rue des Vanettes	
30/09/09	Gazzetta	thoxane	17 Rue des Vanettes	
30/09/09	Coppin Pinaud.	MPLAIN	Quantin faronni	
30/09/09	Castellani	Patrice	6 Rue des enfore	
30/09/09	BENJAMIN	Mohamed	Aix en Provence	
30/09/09	BARRERO	Fabien	SALIN DE GIRAUD	
30/09/09	CHAFFARD	Fredéric	Salin de giraud	
30/9/09	Betellen	eric	Salin de Giraud	
1/10/09	MAZZETTA	Lolita	Salin de Giraud	
1/10/09	Baucher	Patrick	Salin de Giraud	
1/10/09	SALA	MICHEL	Salin de Giraud	
	Cravanova	René	Salin de giraud	
1.10.09	LLOPIS	ERIC	SALIN	
1.10.09	IFRAKIDIS	GEORGES	SALIN	
1.10.09	SALON	Nicolas	SALIN	
1/10/09	ALLARD	Anthony	Salin de giraud	
1/10/09	ACIARD	Pierre	Salin de giraud	

20 Signataires

Retour rapide à l'Enquêteur public : boîte aux lettres mairie annexe de Salin de

9/31

le 6 octobre 2009. Observation R3-18. page 3/8

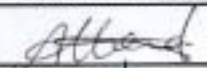
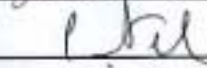

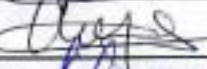
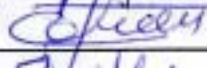
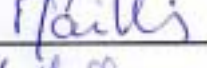




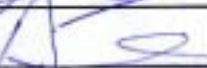
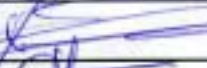
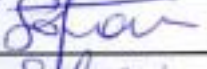
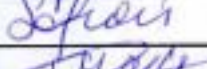

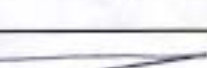

Le Commissaire Enquêteur

**REACTION DES HABITANTS DE SALIN DE GIRAUD à l'enquête publique sur le**  
**R3-18-03 projet de charte du parc régional de camargue**

  
Maurice NISSE

En réaction au projet de charte du Parc régional de Camargue, et dans le cadre de l'enquête publique associée à ce projet les habitants de Salin de Giraud, en leur nom et au nom des futurs habitants du village, expriment leur demande de conserver intacts leurs droits et usages actuels sur les terrains à ce jour en propriété des Salins du Midi.

Cela concerne les activités diverses et traditionnelles de chasse, pêche, et autres promenades et ceuilletes, ainsi que l'accès et l'usage des plages.

Date	Nom	Prénom	Adresse	SIGNATURE
1.10.09	ALLARD	Romain	Salin de giraud	
1/10/09	Poulet	Jacques	Salin de giraud	
1/10/09	LEYPET	HENRI	Salin de giraud	
<del>1/10/09</del>	<del>LEYPET</del>	<del>HENRI</del>	<del>Salin de giraud</del>	<del>Signature</del>
1/10/09	MOYA	YVON	Salin de giraud	
1/10/09	SOFIANOS	Aubert	Salin de giraud	
1/10/09	MAILLIS H	Helene	Blvd. Giraud	
01/10/09	MAILLIS P	Renée	Salin de giraud	
01/10/09	Zapeta	JC	Salin	
01/10/09	Francois	Jacques	salin	
21/10/09	AUNANNE-PHILIPPE		MINNE	
2/10/09	ANAGNOSTAKIS	Sofia	Salin	
3/10/09	-estaurant	Marion	Salin	
2/10/09	ANAGNOSTAKIS	MANU	Salin	
2/09/09	SOFIANOS	Constance	Rou duc	
4/10/09	SOFIANOS	Josy	Rou duc	
03/10/09	MOYA	BRYNO	SAMBOC	
	16 Signataires			
		 Maurice NISSE		

Retour rapide à l'Enquêteur public : boîte aux lettres mairie annexe de Salin de Giraud 10/31

le 6 octobre 2009. observation R3-18 - page 4/8.

Le Commissaire Enquêteur

**REACTION DES HABITANTS DE SALIN DE GIRAUD à l'enquête publique sur le projet de charte du parc régional de camargue**

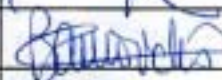

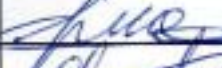

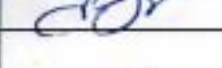




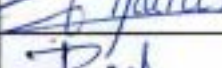


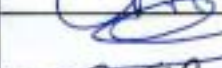
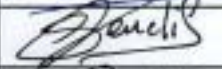
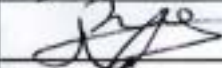




R3-18-04



Maurice NISSE

En réaction au projet de charte du Parc régional de Camargue, et dans le cadre de l'enquête publique associée à ce projet les habitants de Salin de Giraud, en leur nom et au nom des futurs habitants du village, expriment leur demande de conserver intacts leurs droits et usages actuels sur les terrains à ce jour en propriété des Salins du Midi.

Cela concerne les activités diverses et traditionnelles de chasse, pêche, et autres promenades et ceuilletes, ainsi que l'accès et l'usage des plages.

Date	Nom	Prénom	Adresse	SIGNATURE
30/9/09	CARELLO	Michel	Salin de Giraud	MC
30/09/09	CANOUCHÉ	Bousitte	Salin de Giraud	
30/09/09	STACCIOLI	SERGE	Salin de Giraud	
30/09/09	GUSMAIE	Fabrice	ARLES	
30/09/09	CHARITAS J.	Nichol	Salin de Giraud	
30/09/09	PRATS A	Alain	Salin de Giraud	
1/10/09	XENOFONTOS	PIERRE	Salin de Giraud	
1/10/09	TOURNAIRE	OLIVIER	SALIN de Giraud	
1/10/09	gléize	Eugène	Salin de Giraud	
1/10/09	ZALANOS	georges	Salin de Giraud	
1/10/09	Maillet	Hélène	Salin de Giraud	
1/10/09	BEDUARDON	OSCAR	Quartier FARANA	
1/10/09	EGIDIO Beland		130 de la Gare	
1/10/09	MARTIN CR.		SALIN de GIRAUD	
1/10/09	SILVERIO L.		SALIN de GIRAUD	
2/10/09	CANOUCHIS	Christian	Salin de Giraud	
2/10/09	BISCARA	LUC	Salin de Giraud	
2/10/09	MICHELS	Laure	Salin	
2/10/09	Cabot		Salin	

19 Signataires

Retour rapide à l'Enquêteur public : boîte aux lettres mairie annexe de Salin de 11/31



**REACTION DES HABITANTS DE SALIN DE GIRAUD à l'enquête publique sur le****R3-18-05 projet de charte du parc régional de camargue**

Maurice NISSE

En réaction au projet de charte du Parc régional de Camargue, et dans le cadre de l'enquête publique associée à ce projet les habitants de Salin de Giraud, en leur nom et au nom des futurs habitants du village, expriment leur demande de conserver intacts leurs droits et usages actuels sur les terrains à ce jour en propriété des Salins du Midi.

Cela concerne les activités diverses et traditionnelles de chasse, pêche, et autres promenades et ceuilletes, ainsi que l'accès et l'usage des plages.

Date	Nom	Prénom	Adresse	SIGNATURE
29/09/09	BALLARIS	CHRISTOPHE	des Vanniaux Salin de Giraud	
"	BAUARIS	Nantane	"	
"	BAMUARIS	Anastase	"	
"	BAUARIS	Nathalie	"	
29/09/09	GRZYB	Charles	"	
1/10/09	PLANCHON	Patrice	23 Rue du jeu de Paix	
1/10/09	MARTIN	MAX	ARCES	
2/10/09	CLARION	Dominique	LE SAMBOUC	
2/10/09	MASSÉL	Alain	Salin de Giraud	
2/10/09	MASSÉL	Fredérique	Salin de Giraud	
02/10/09	Sampoulès	Patricia	Salin de Giraud	
02/10/09	Sampoulès	Josette	Salin de Giraud	
02/10/09	Y. Pocherich	Claude	Salin de Giraud	
02/10/09	Sampoulès	Irène	Salin de Giraud	
14 signataires				
		 Le Commissaire Enquêteur Maurice NISSE		

Retour rapide à l'Enquêteur public : boîte aux lettres mairie annexe de Salin de 12/31

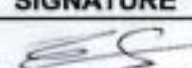
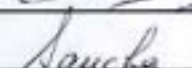
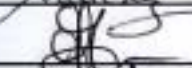


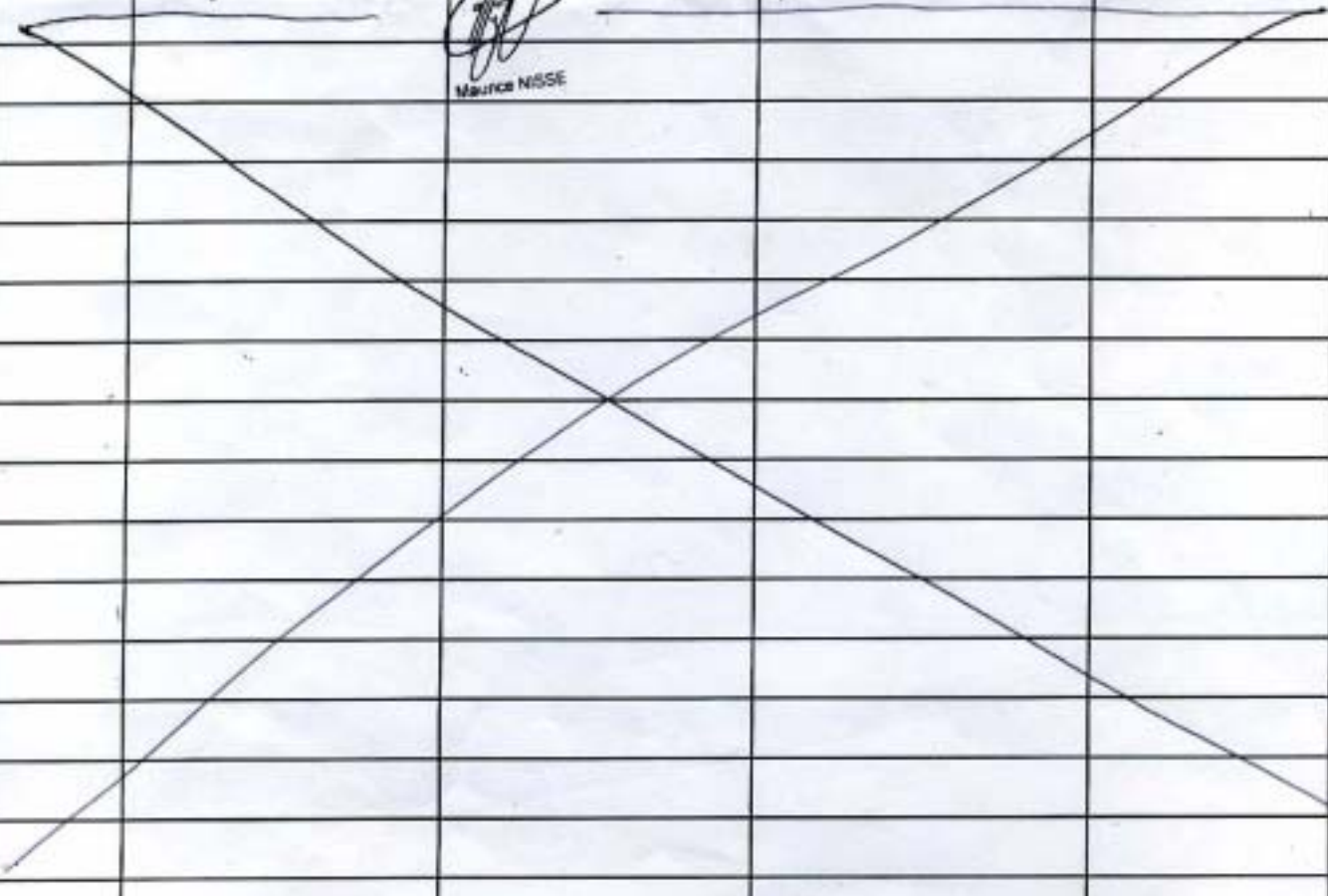
DOSSIER E09000155/13 - REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

**REACTION DES HABITANTS DE SALIN DE GIRAUD à l'enquête publique sur le**  
**R3-18-06 projet de charte du parc régional de camargue**

  
Maurice NISSE

En réaction au projet de charte du Parc régional de Camargue, et dans le cadre de l'enquête publique associée à ce projet les habitants de Salin de Giraud, en leur nom et au nom des futurs habitants du village, expriment leur demande de conserver intacts leurs droits et usages actuels sur les terrains à ce jour en propriété des Salins du Midi.

Cela concerne les activités diverses et traditionnelles de chasse, pêche, et autres promenades et ceuilletes, ainsi que l'accès et l'usage des plages.

Date	Nom	Prénom	Adresse	SIGNATURE
1/10/09	GUSNAI	Ghislaine	Salin de Giraud	
1/10/09	Sauchy	Christelle	Salin de giraud	
1/10/09	SANCHEZ	Sylvie	Salin de giraud	
1/10/09	Coste	Michaël	Salin de Giraud	
4 Signataires		<p>Le Commissaire Enquêteur</p>  Maurice NISSE		
				



Retour rapide à l'Enquêteur public : boîte aux lettres mairie annexe de Salin de Giraud 13/31

**REACTION DES HABITANTS DE SALIN DE GIRAUD à l'enquête publique sur le  
R3-18-07 projet de charte du parc régional de camargue**

  
Maurice NISSE

En réaction au projet de charte du Parc régional de Camargue, et dans le cadre de l'enquête publique associée à ce projet les habitants de Salin de Giraud, en leur nom et au nom des futurs habitants du village, expriment leur demande de conserver intacts leurs droits et usages actuels sur les terrains à ce jour en propriété des Salins du Midi.

Cela concerne les activités diverses et traditionnelles de chasse, pêche, et autres promenades et ceuilletes, ainsi que l'accès et l'usage des plages.

Date	Nom	Prénom	Adresse	SIGNATURE
01/10/09	GUSMAÏ	GEORGES	1 RUE DU VACCARIS SALIN DE GIRAUD	
	1 Signataire			
				
<del>Empty rows of the table</del>				

Retour rapide à l'Enquêteur public : boîte aux lettres mairie annexe de Salin de 14/31

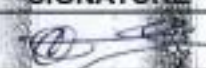

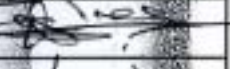
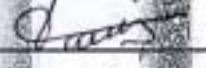
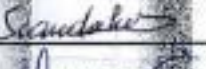



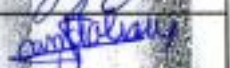



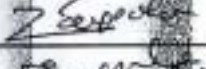
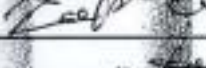
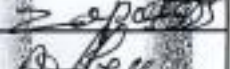
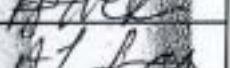
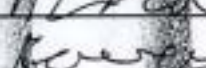
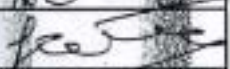
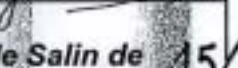

**REACTION DES HABITANTS DE SALIN DE GIRAUD à l'enquête publique sur le projet de charte du parc régional de camargue**



Maurice NISSE

En réaction au projet de charte du Parc régional de Camargue, et dans le cadre de l'enquête publique associée à ce projet les habitants de Salin de Giraud, en leur nom et au nom des futurs habitants du village, expriment leur demande de conserver intacts leurs droits et usages actuels sur les terrains à ce jour en propriété des Sains du Midi.

Cela concerne les activités diverses et traditionnelles de chasse, pêche, et autres promenades et cueillettes, ainsi que l'accès et l'usage des plages.

Date	Nom	Prénom	Adresse	SIGNATURE
02/10/09	SCANDALIARIS	HELVÉ	22 Rue d'ARLES Salin de Giraud	
7/10/09	Scandalaris	Jouline	"	
02/10/09	Scandalaris Nathan	Nathan	22 rue d'Arles Salin de Giraud	
2.10.09	Scandalaris	Georges	1 Rue des Eysseas 13129 Salin de Giraud	
2.10.09	Scandalaris	Jean Marc	42 Rue d'Arles Salin de Giraud	
2.10.09	HERRERA	Giuseppe	68 Bd camargue 13129 SALIN	
21/10/09	HERRERA	Christophe	68 Bd de la Camargue 13129 Salin de Giraud	
21/10/09	HERRERA	Emmanuel P.	68 Bd de la Camargue Salin de Giraud	
21/10/09	HERRERA	Antoine	Salin de Giraud	
02/10/09	SANDALLARIS	Maria	22 rue d'ARLES Salin de Giraud	
05/10/09	Chaffard	Marc	Salin de Giraud	
05/10/09	HEBERRERA	Joseph	Salin de Giraud	
05/10/09	ZAPATA	Jacky	Salin de Giraud	
"	"	AORIEU	" " "	
"	"	Marie Ange	" " "	
"	"	Radovic	" " "	
"	ALEX William	William	" " "	
"	ALEX	Debraine	" " "	
"	Francine des	Francine	" " "	
"	FRANCOIS GILBERT	Gilbert	" " "	

20 Signataires  
Retour rapide à l'Enquêteur public : boîte aux lettres mairie annexe de Salin de

15/31

page 181 = La spécificité d'un "pays à fleuve" n'est pas érogée.  
Il est fait état de la recherche d'un repère dans l'implantation  
des activités : on en est plus à faire des états des lieux (page 190) mais  
à l'élaboration de projets concrets, dont le rapport tient peu leur absence.  
Quels projets pour le commerce, l'artisanat, les implantations de zones  
subventionnées pour un tourisme de camping-caravaning, de villages de va-  
cance, centres aérés, colonies de vacances, implantation de port fluvial  
et maritime et subventionné associé, engagement de liaison routière  
ou ferrée électrique pour relier Salins de Giraud à ses fleuves, protection  
économique, deurgence jeunesse et de haut de gamme, développement du  
tourisme équestre et des activités de pêche sportive... le rapport fait preuve  
d'une totale absence d'imaginabilité de l'organisation de gestion du pays.

page 196

On en est plus au temps des réflexions pour une meilleure intégration  
des fleuves de Beaucaire et Piemanson. Foires d'études. Plus de papier.  
Des projets concrets pour subvenir - dans le fit de la loi littoral de 1986 -  
la présence du littoral en amont pays par la mer et le Rhône et selon  
le vœux d'être d'un pays concourant à l'aménagement du territoire  
et au développement économique et social de l'article L 333-1 du  
Code de l'environnement pour que les saliniers vivent et capent leur  
vie à Salins de Giraud, dont ils pour cela prendre leur autonomie  
vis à vis de la mitraille administrative pour être maîtres de leur destin, qui  
pourra ultérieurement pour des projets d'aménagement touristique liés aux  
activités potentielles liées au fleuve et à la mer.

J. Franck  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Inf. Arts & Métiers - INPG

16/31

Mardi le 09/10/2009

SCANDALIARIIS HENRI

**REACTION DES HABITANTS DE SALIN DE GIRAUD à l'enquête publique sur le**  
**R3-22-01 projet de charte du parc régional de camargue**

Le Commissaire Enquêteur

En réaction au projet de charte du Parc régional de Camargue, et dans le cadre de l'enquête publique associée à ce projet les habitants de Salin de Giraud, en leur nom et au nom des futurs habitants du village, expriment leur demande de conserver intacts leurs droits et usages actuels sur les terrains à ce jour en propriété des Salins du Midi.

Cela concerne les activités diverses et traditionnelles de chasse, pêche, et autres promenades et ceuilletes, ainsi que l'accès et l'usage des plages.

Date	Nom	Prénom	Adresse	SIGNATURE
	ADALIN	RICHARD	20 Rue des Halles	
	ADALID	ANWA	20 Rue des Halles	
	ADALID	Higinio	20 Rue des Halles	
	Moulin	Yvette	16 Rue des Halles	
	FLORES	Monique	32 Ave. d'Alsace	
	FLORES	Patrick	4 Rue des Halles	
	CARDINI	José	9 Rue de Halle	
	ADALID	Thierry	7 rue des plumes	
	ADALID	Céline	7 Rue des Plumes	
	JAUVENEL	André	12 Rue de Beauvau	
	MARTINEZ	Annie	12 Rue de Beauvau	
	CHIAREL	Bruno	12 Rue Fol BERT	
	SIMIA COS	Jacques	7 Rue de Beauvau	
	SIMIA COS	Emmanuel	7 Rue de Beauvau	
	PARICHI	Bernard	1 Rue des Plumes	
	ADALIN	François	11 Rue d'André Lanza	
	ADALIN	Karine	11 Rue d'André Lanza	
	ALLARD	Jacques	Mas Jacques	
	MULLER	Roger	3 <sup>Bis</sup> Rue des Plumes	
	MULLER	ANTOINETTE	11	

**REACTION DES HABITANTS DE SALIN DE GIRAUD à l'enquête publique sur le  
R3.22-02 projet de charte du parc régional de camargue**

Le Commissaire Enquêteur

En réaction au projet de charte du Parc régional de Camargue, et dans le cadre de l'enquête publique associée à ce projet les habitants de Salin de Giraud, en leur nom et au nom des futurs habitants du village, expriment leur demande de conserver intacts leurs droits et usages actuels sur les terrains à ce jour en propriété des Salins du Midi.

Cela concerne les activités diverses et traditionnelles de chasse, pêche, et autres promenades et ceuilletes, ainsi que l'accès et l'usage des plages.

Date	Nom	Prénom	Adresse	SIGNATURE
9/10/09	SEVILLA	Lucien	1 Rue des S. L. com	
09/10/09	Lemjestri	Vivette	27 Boulevard de la gare	
09/10/09	Jillevielle	Fredérique	70, rue Fernand B	
09/10/09	Jillevielle	Joël	70, rue F. Berait	
09/10/09	Augustakis	Stiro	79, rue F. Berait	
12/10/09	Centenelle	Jacques	72, rue F. Berait	
10/10/09	Siffou	Collette	16 bd BISSA DE	
09/10/09	Claude			
09/10/09	Kilou			
12/10	meret m. mazi	claudine - Lucienne	17 Rue Victor Hugo	
12/10/09	Thierry	Fernande	33 place Pechomag	
13/10/09	Cvallado	Robert	30 Rue d'Arles	
13/10/09	CUALLADO	Danielle	30 RUE D'ARLES	
				18/

**REACTION DES HABITANTS DE SALIN DE GIRAUD à l'enquête publique sur le**  
**R3-26-01 projet de charte du parc régional de camargue**

En réaction au projet de charte du Parc régional de Camargue, et dans le cadre de l'enquête publique associée à ce projet les habitants de Salin de Giraud, en leur nom et au nom des futurs habitants du village, expriment leur demande de conserver intacts leurs droits et usages actuels sur les terrains à ce jour en propriété des Salins du Midi.

Cela concerne les activités diverses et traditionnelles de chasse, pêche, et autres promenades et ceuilletes, ainsi que l'accès et l'usage des plages.

Date	Nom	Prénom	Adresse	SIGNATURE
10/10	DADIER	Julien	Cagnas 1107	
10/10	MARICCI	Carole	Cagnas 1107	
15/10	MUNCK	P.A.	Verlaine	
16/10	VINCENT	VERONIQUE	MAZET	
10/10	IPSILANTI	Dorothee	Salin de Giraud	
10/10	IPSILANTI	MATY	Salin de Giraud	
10/10	Allard	Jérémy	Salin de Giraud	
11/10	Verant	Cyril	Salin de Giraud	
11/10	Gouvernet	STEPHANIE	Salin de Giraud	
11/10	Verant	EMMA	SALIN DE GIRAUD	
11/10	Verant	Hervé	SALIN DE GIRAUD	
11/10	CLOYER-DIE	Marie-Pierre	Salin de Giraud	
11/10	CLOYER-DIE	FABRICE	Salin de Giraud	
11/10	JUAN	Nicolas	Salin de Giraud	
11/10	JUAN	Océane	Salin de Giraud	
12/10	Pijo-Lay	Marie-Laure	Salin de Giraud	
12/10	MARDINI	christian	Salin de Giraud	
12/10	GALVIER	Transpice	Salin de Giraud	
13/10	GRILLI	Patrick	Salin de Giraud	
13/10	Gauthier	Julien	Salin	





**REACTION DES HABITANTS DE SALIN DE GIRAUD à l'enquête publique sur le**  
**R3\_26\_03 projet de charte du parc régional de camargue**

En réaction au projet de charte du Parc régional de Camargue, et dans le cadre de l'enquête publique associée à ce projet les habitants de Salin de Giraud, en leur nom et au nom des futurs habitants du village, expriment leur demande de conserver intacts leurs droits et usages actuels sur les terrains à ce jour en propriété des Salins du Midi.

Cela concerne les activités diverses et traditionnelles de chasse, pêche, et autres promenades et ceuilletes, ainsi que l'accès et l'usage des plages.

Date	Nom	Prénom	Adresse	SIGNATURE
5/10/09	SPAGNA	Philippe	4 Allée des Hyppon	
5/10/09	SPAGNA	Paulette	58, rue d'Arles	
5/10/09	SERVILLA	Stavir Noble	1 rue des Sabiconnes	
5/10/09	Ghaumie	Chrantal	Faraman	
5/10/09	TURT	Gilbert	Salin de Giraud	
5/10/2009	CAVUCLIS	Colette	5, rue des halles 13129 - SALIN DE GIRAUD	
05/10/2009	SPAGNA	durotoph	56 rue d'Arles	
10/10/09	Pinet	Regis	23 Rue d'Arles	
11/10/09	CERVERA	ROMAIN	3 rue Agricole Jullien	
11/10/09	CERVERA	Natani	—	
11/10/09	TROTTE	Michel	16 Rue des Oliviers	
11.10.09	MOURE	Robert	27 rue de la République	
12.10.09	Hison	Jean	53 rue des écoles	
12.10.09	Hison	Catino	rue de Pichyville	





**REACTION DES HABITANTS DE SALIN DE GIRAUD à l'enquête publique sur le projet de charte du parc régional de camargue**

R3.26-06

En réaction au projet de charte du Parc régional de Camargue, et dans le cadre de l'enquête publique associée à ce projet les habitants de Salin de Giraud, en leur nom et au nom des futurs habitants du village, expriment leur demande de conserver intacts leurs droits et usages actuels sur les terrains à ce jour en propriété des Salins du Midi.

Cela concerne les activités diverses et traditionnelles de chasse, pêche, et autres promenades et ceuilletes, ainsi que l'accès et l'usage des plages.

Date	Nom	Prénom	Adresse	SIGNATURE
4-10	Bred	Henri	Rue F. DEVOIT	
5-10	HENRY	Claude	Cl. LAUTIER	
5-10	Tricoli	Christiane	République	
8-10	Temporini	Geibert	Salin de Giraud	
7-10	Bade's	Marcus	Salin de Giraud	
7-10	BOUCAYRAUD	Sébastien	Salin de Giraud	
7-10	CHARITOS	Georges	SALIN	
8/10	MAILLIS	Yannick	Salin	
8/10	VRONTOS	Fernanda	Salin	
8/10	MAS. <del>Gay</del>	Guy	Salin	
9/10	MARTEL	Fredérick	Salin	
9/10	NOUSSU	Wilfred	2 chemins de Tarans	
9/10	SAVOU	NOUWIRA	Salin	
10/10	Zyphie	Jc	Salin	
10/10	Zyphie	Marc	Salin	
10/10	Zyphie	Helene	Salin	
	Marcoulin	Nicolas	Salin de Giraud	
	BARRERO	Pascale	Salin	
	BARRERO	Marc	Salin	
11-10	Maillis	Bruno	Salin	

Retour rapide à l'Enquêteur public : boîte aux lettres mairie annexe de Salin de 24/31  
Giraud

**REACTION DES HABITANTS DE SALIN DE GIRAUD à l'enquête publique sur le projet de charte du parc régional de camargue**

R3-26-07

En réaction au projet de charte du Parc régional de Camargue, et dans le cadre de l'enquête publique associée à ce projet les habitants de Salin de Giraud, en leur nom et au nom des futurs habitants du village, expriment leur demande de conserver intacts leurs droits et usages actuels sur les terrains à ce jour en propriété des Salins du Midi.

Cela concerne les activités diverses et traditionnelles de chasse, pêche, et autres promenades et ceuilletes, ainsi que l'accès et l'usage des plages.

Date	Nom	Prénom	Adresse	SIGNATURE
05/09	GAUHA	guy	FARAVAN	
05/09	PAE	André	FARAVAN	
05/09	Bret	Laurent	BAT SERPA. Salin	
05/09	CARDINI	André	RUE D'IMBERT 54	
05/09	Sabatier	<del>Hubert</del>	Salin de Giraud	
05/09	BOUTIGUERA	Jean Claude	" " "	
05/09	ROSHARD	Denise	" " "	
05/09	SAEZ	Robert	" " "	
05/09	<del>Marnette</del>	Salomé	<del>Salin</del>	
06/09	Boualan	Janila	Salin	
06/09	Jouдан	ebouistram...	Salin	
06/09	Elias Monique		Salin	
7/10	PLANCHON	Elisabeth	Salin	
9/10	GIOSIANO	GAËTAN	Salin	
9/10	B. Cloyer-Dic	Manson	Salin	
9/10	Marnette	GILLES	Salin	
9/10	Celdran	Juliette	Aules	
9/10	YONAN	Riches	Zitrolles	
9/10	Celdran	Alcaine	Vauvert	
9/10	celdran	Alice	Salin	

Retour rapide à l'Enquêteur public : boîte aux lettres mairie annexe de Salin de 25/31

**REACTION DES HABITANTS DE SALIN DE GIRAUD à l'enquête publique sur le projet de charte du parc régional de camargue**

R3-26-08

En réaction au projet de charte du Parc régional de Camargue, et dans le cadre de l'enquête publique associée à ce projet les habitants de Salin de Giraud, en leur nom et au nom des futurs habitants du village, expriment leur demande de conserver intacts leurs droits et usages actuels sur les terrains à ce jour en propriété des Salins du Midi.

Cela concerne les activités diverses et traditionnelles de chasse, pêche, et autres promenades et cueillettes, ainsi que l'accès et l'usage des plages.

Date	Nom	Prénom	Adresse	SIGNATURE
30/9/09	DUBOUX	Jean Pierre	14 rue du Louguedoc 13129 Salin	J. Duboux
01/10/09	PAVANELLO	Jean Pierre	20 Rue du Jeu de Mail 13129 Salin	J. Pavanello
01/10/09	GLEIZE	MICHEL	Portaguel 13200 ARLES	M. Gleize
	ZPSILANTI	André	1/101 les Communaires Salin	A. Zpsilanti
	SCANDAGLIARI	Georges	13 rue de la chapelle	G. Scandagliari
	KOLANTONIO	Tonia	23 rue du Louguedoc	T. Kolantonio
	Del Rosa	Christophe	9 Rue Vaccas	C. Del Rosa
3-10-09	LUPI	Robert	5, Allée des Arigettes	R. Lupi
11	VANEL	Robert	35 Place Pechinay	R. Vanel
3-10-09	SIMIACOS	Michel	38, rue F. Bernat	M. Simiacos
	SIMIACOS	Philippe	15 Rue G. Charles	P. Simiacos
	Pavanello	Narcisse	15 Rue des pins	N. Pavanello
	Pavanello	Stella	20 Rue du Jeu de Mail	S. Pavanello

Retour rapide à l'Enquêteur public : boîte aux lettres mairie annexe de Salin de 26/31  
Giraud







Deposé le 14/10/200

**REACTION DES HABITANTS DE SALIN DE GIRAUD à l'enquête publique sur le projet de charte du parc régional de camargue**

R3-27-U

En réaction au projet de charte du Parc régional de Camargue, et dans le cadre de l'enquête publique associée à ce projet les habitants de Salin de Giraud, en leur nom et au nom des futurs habitants du village, expriment leur demande de conserver intacts leurs droits et usages actuels sur les terrains à ce jour en propriété des Salins du Midi.

Cela concerne les activités diverses et traditionnelles de chasse, pêche, et autres promenades et cueillettes, ainsi que l'accès et l'usage des plages.

Date	Nom	Prénom	Adresse	SIGNATURE
10/10/09	SERVILLA	DAMIEN	Arles	
10/10/09	BABONIT	LEULÉ	Arles	
12/10/09	FOURIVEAU	LUDOVIC	Arles	
12/10/09	BUNGLE	GEORGES	Arles	
11/10	TROS J	J. Louis	ARLES	
14/10	SERVILLA	STEPHANE	Port St Louis	
14/10	SERVILLA	LUYEN	Salin de Giraud	
14/10	SABATÉ	HEUR	Salin de Giraud	

Retour rapide à l'Enquêteur public : boîte aux lettres mairie annexe de Salin de Giraud 29/31

R3-28-01

Le Commissaire Enquêteur

Pourquoi vouloir mettre des terrains en réserve naturelle, si les pouvoirs publics ne donnent pas les moyens de les entretenir? A Salin de Giraud nous avons 2 exemples de mises en réserve d'espace naturel et nous constatons ce qu'il est advenu de ces terrains.

1) Le Domaine d'Amphise qui a été cédé à la réserve naturelle de Camargue en 1972. Avant cette date il y avait sur les lieux des actionnaires de Chasse qui avaient un garde chasse pour entretenir les terrains. On appelait ce lieu le "Paradis". La Faune et la Flore y étaient très riche. Des milliers d'oiseaux venaient y séjourner. Depuis 1972 plus d'entretien, plus d'arrosage. Le sel est remonté en surface. Résultat plus de Flore ni de Faune. On en a fait un désert.

2) le domaine de la palissade en est le même exemple.

On constate que sur ces 2 domaines il y avait un éleveur (M<sup>r</sup> POURQUIER pour AMPHISE - M<sup>r</sup> IVALDI pour la palissade). A force de contraintes très strictes ils ont dû quitter les lieux.

Pourquoi les terrains des Salins du Midi sont ils tant convoités? Parceque jusqu'à maintenant les chasseurs ont entretenus les terrains et qu'il y a actuellement une très grande Biodiversité. Est ce que là aussi on va en faire un désert?

Est ce que l'éleveur M<sup>r</sup> YONNET restera?

30/31

R3-28-02

Le Commissaire Enquêteur  
  
Maurice NISSE

L'accès aux plages du Semaphore et du Grav de la d'at  
qui sont fréquentées par les Saliniers seront elles fermées ?  
La Pêche, la chasse Seront elles interdites ?

Que restera t il aux Saliniers, les mausiques, le jardin  
le cimetière ?

Les Saliniers en ont assez. Ils ne resteront pas inactifs.

Une réunion d'in formation devrait etre organisée avec  
tous les Saliniers.

CUALLADO Robert

